

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

**Délibération N°11 D**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	25

L'an **deux mil vingt-six**

Le **deux avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 27 mars 2026 s'est réuni, à la  
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique  
sous la présidence de

**Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de ISSERPENT : Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BODIN. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. Mme ROMEUF. M. FUMOUX. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme MERLE, pouvoir à M. FUMOUX
- Commune de LAPALISSE : M. MERCIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Madame Amandine TACHON a été élue Secrétaire.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le contrat  
Rivière sur la Besbre a débuté en 2024.

La Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire  
porte le dossier.

Madame la Présidente indique que pour le suivi de ce  
dossier, il est nécessaire de désigner 3 représentants. Elle propose sa  
candidature ainsi que celle de Didier HANGARD (Saint-Prix) et celle  
de Nadine VAUDOLON (Le Breuil) : ce sont les Maires des 3  
communes qui ont le plus important linéaire de cette rivière sur le  
territoire.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Stéphanie CHERVIN (Lapalisse), Didier  
HANGARD (Saint-Prix) et Nadine VAUDOLON (Le Breuil) pour le suivi  
du contrat Rivière sur la Besbre.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

**OBJET :**

**CONTRAT RIVIERE SUR  
LA BESBRE - SUIVI**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

La Présidente,  
S. CHERVIN,

Pour copie conforme,  
La Présidente,  
S. CHERVIN,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"